

167^e séance

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS

Proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans

Texte adopté par la commission – n° 909

Article 1^{er}

- ① Après le titre III du livre I^{er} de la deuxième partie du code de la santé publique, il est inséré un titre III *bis* ainsi rédigé :
- ② « TITRE III BIS
- ③ « **PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION DES JEUNES ENFANTS AUX ÉCRANS NUMÉRIQUES**
- ④ « CHAPITRE UNIQUE
- ⑤ « *Art. L. 2137-1.* – L'État met en œuvre une politique de prévention des risques liés à l'exposition aux écrans numériques pour les enfants de moins de six ans.
- ⑥ « Il veille, avec l'appui de l'Agence nationale de santé publique, au développement d'outils de mesure des risques liés à l'exposition aux écrans numériques dans les lieux d'accueil des jeunes enfants, en particulier dans les écoles maternelles.
- ⑦ « *Art. L. 2137-2.* – Une plateforme numérique comportant des informations sur les risques liés aux écrans numériques pour les enfants est mise en place à l'attention des parents.
- ⑧ « Elle diffuse des recommandations, actualisées régulièrement à partir des études scientifiques publiées sur le sujet, sur les durées et les modalités d'utilisation recommandées des écrans numériques, en fonction de l'âge des enfants.
- ⑨ « *Art. L. 2137-3.* – Les professionnels de santé et du secteur médico-social, les enseignants du premier degré ainsi que les professionnels de la petite enfance reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique sur les risques associés aux différents degrés d'exposition aux écrans numériques pour les enfants de moins de six ans. Le cas échéant et à la demande de ces professionnels, cette formation est réalisée sur leur temps de travail.
- ⑩ « *Art. L. 2137-4.* – Sans préjudice des dispositions relatives à l'apposition des marques distinctives mentionnées au 8° de l'article L. 311-39 du code des impositions sur les biens et services et prises en application du 3° de l'article L. 311-42 du même code, les unités de conditionnement, les emballages extérieurs et les suremballages, les boîtes de téléphones portables, d'ordinateurs, de tablettes et de produits assimilés comportent un message de prévention visant à informer les consommateurs des risques encourus par l'usage excessif de ces produits sur le développement psychomoteur, physique et cognitif des jeunes enfants.
- ⑪ « *Art. L. 2137-5.* – Les messages publicitaires, hors messages radiodiffusés, portant sur des téléphones portables, des ordinateurs, des tablettes et des produits assimilés comportent un message de prévention visant à informer les consommateurs des risques encourus par l'usage excessif de ces produits sur le développement psychomoteur, physique et cognitif des jeunes enfants.
- ⑫ « Dans le cas des messages publicitaires télévisés, cette obligation ne s'applique qu'aux messages émis et diffusés à partir du territoire français et reçus sur ce territoire. La même obligation d'information s'impose à toute promotion, destinée au public, par voie d'imprimés et de publications périodiques édités par les producteurs ou distributeurs de ces produits.
- ⑬ « Les modalités d'application du présent article, notamment les conditions de consultation des annonceurs sur les actions de l'Agence nationale de santé publique, sont déterminées par décret en Conseil d'État, après consultation de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité.
- ⑭ « *Art. L. 2137-6.* – I. – Le règlement intérieur des établissements mentionnés à l'article L. 2324-1 régule l'utilisation, par les professionnels d'encadrement, de téléphones portables, de tablettes numériques, de télévisions et d'équipements assimilés en présence des enfants encadrés.
- ⑮ « II. – Le règlement intérieur des établissements mentionnés à l'article L. 2324-1 prévoit la mise en place d'une politique de prévention des risques liés à une exposition excessive aux écrans numériques chez les enfants.
- ⑯ « *Art. L. 2137-7.* – Les modalités d'application du présent chapitre sont déterminées par décret. »

Amendement n° 32 présenté par M. Cordier et M. Cinieri.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« jeunes enfants »,

les mots :

« enfants et adolescents ».

Amendement n° 26 présenté par M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray, M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine.

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« jeunes ».

Amendement n° 7 présenté par M. Frappé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« prévention des risques »

les mots :

« santé publique favorisant la prévention face aux risques sur la santé ».

Amendement n° 33 présenté par M. Cordier et M. Cinieri.

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« de moins de six ans ».

Amendements identiques :

Amendements n° 13 présenté par Mme Loir, M. Allisio, M. Beaurain, M. Taverne, M. Villedieu, M. Tivoli, Mme Pollet, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Bryan Masson, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Grenon, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Bordes, M. Jacobelli, Mme Lavalette, Mme Lelouis, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Engrand, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Guiniot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Giletti, M. Gillet,

Mme Galzy, M. Girard, M. Falcon, Mme Cousin, M. Dragon, M. François, M. Chenu, Mme Auzanot, Mme Diaz, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such, M. Dessigny, M. Cabrolier, M. de Fournas, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Buisson, Mme Blanc, M. Bovet, M. Bentz, M. Baubry, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Bilde, M. Berteloot, M. Ballard, M. Barthès et M. Taché de la Pagerie et n° 22 présenté par M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray, M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine.

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

Amendement n° 30 présenté par Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Viry, M. Bazin, M. Ray, M. Dubois, M. Pauget, M. Le Fur et Mme Bonnavard.

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« six »

le mot :

« dix ».

Amendement n° 23 présenté par M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray, M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine.

Au début de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Il veille, avec l'appui de l'Agence nationale de santé publique, au développement d'outils de mesure des risques liés à l'exposition aux écrans numériques »

les mots :

« Les tablettes numériques sont interdites ».

Amendement n° 21 présenté par M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Guedj, M. Califer et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES).

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« dans les lieux d'accueil des jeunes enfants, en particulier dans les écoles maternelles ».

Amendement n° 66 présenté par M. Frappé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,

Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À l'alinéa 6, après la seconde occurrence du mot :

« dans »

insérer les mots :

« les écoles primaires et ».

Amendement n° 69 présenté par M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

I. – Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Ces outils intègrent, sur la base de données scientifiques fiables et indépendantes, une évaluation des contenus présentés comme éducatifs, notamment les logiciels commerciaux à destination des moins de six ans. Cette évaluation donne lieu à la définition de critères visant à caractériser la vocation éducative de ces logiciels ainsi qu'à la création d'un label certifiant. »

II – En conséquence, compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Les logiciels commerciaux à visée éducative peuvent apposer le label mentionné à l'article L. 2137-1 du présent code dès lors qu'ils en remplissent les conditions. »

Amendement n° 68 présenté par M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Ces outils intègrent, sur la base de données scientifiques fiables et indépendantes, une évaluation des contenus présentés comme éducatifs, notamment les logiciels commerciaux à destination des moins de six ans. »

Amendement n° 111 présenté par Mme Blin.

Substituer aux alinéas 7 et 8 l'alinéa suivant :

« Art. L. 2137-2. – Le site « Je protège mon enfant » est la plateforme numérique de référence mise en place par l'État pour accompagner les parents. Elle comporte des informations sur les risques liés à l'utilisation des écrans pour les enfants. »

Amendement n° 12 présenté par Mme Loir, M. Allisio, M. Beaurain, M. Taverne, M. Villedieu, M. Tivoli, Mme Pollet, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Bryan Masson, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Grenon, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Bordes, M. Jacobelli, Mme Lavalette, Mme Lelouis, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Engrand, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Guinot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Giletti, M. Gillet, Mme Galzy, M. Girard, M. Falcon, Mme Cousin, M. Dragon, M. François, M. Chenu, Mme Auzanot, Mme Diaz, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such, M. Dessigny, M. Cabrolhier, M. de Fournas, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Buisson, Mme Blanc,

M. Bovet, M. Bentz, M. Baubry, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Bilde, M. Berteloot, M. Ballard, M. Barthès et M. Taché de la Pagerie.

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« ainsi qu'à l'ensemble des établissements de périscolaire. »

Amendement n° 70 rectifié présenté par M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Elle fait la promotion des consultations et des actions de prévention portant sur les risques liés à l'exposition des enfants aux écrans prévues à l'article L. 2112-2 du présent code. »

Amendement n° 11 présenté par Mme Loir, M. Allisio, M. Beaurain, M. Taverne, M. Villedieu, M. Tivoli, Mme Pollet, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Bryan Masson, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Grenon, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Bordes, M. Jacobelli, Mme Lavalette, Mme Lelouis, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Engrand, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Guinot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Giletti, M. Gillet, Mme Galzy, M. Girard, M. Falcon, Mme Cousin, M. Dragon, M. François, M. Chenu, Mme Auzanot, Mme Diaz, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such, M. Dessigny, M. Cabrolhier, M. de Fournas, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Buisson, Mme Blanc, M. Bovet, M. Bentz, M. Baubry, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Bilde, M. Berteloot, M. Ballard, M. Barthès et M. Taché de la Pagerie.

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« médico-social »,

insérer les mots :

« , l'ensemble des professionnels de l'éducation ».

Amendement n° 27 présenté par M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeois, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray, M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine.

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« du premier degré ».

Amendement n° 100 présenté par Mme Janvier.

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« reçoivent »,

les mots :

« se voient proposer ».

Amendement n° 101 présenté par Mme Janvier.

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

Amendement n° 51 présenté par Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« spécifique »

insérer les mots :

« organisée en présentiel ».

Amendement n° 10 présenté par Mme Loir, M. Allisio, M. Beaurain, M. Taverne, M. Villedieu, M. Tivoli, Mme Pollet, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Bryan Masson, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Grenon, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Bordes, M. Jacobelli, Mme Lavalette, Mme Lelouis, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Engrand, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Guiniot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Giletti, M. Gillet, Mme Galzy, M. Girard, M. Falcon, Mme Cousin, M. Dragon, M. François, M. Chenu, Mme Auzanot, Mme Diaz, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such, M. Dessigny, M. Cabrolhier, M. de Fournas, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Buisson, Mme Blanc, M. Bovet, M. Bentz, M. Baubry, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Bilde, M. Berteloot, M. Ballard, M. Barthès et M. Taché de la Pagerie.

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

Amendement n° 31 présenté par Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Viry, M. Bazin, M. Ray, M. Dubois, Mme Bonnard, M. Le Fur et M. Pauget.

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« six »

le mot :

« dix ».

Amendement n° 99 présenté par Mme Janvier.

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« Le cas échéant et ».

Amendement n° 96 présenté par Mme Loir, M. Allisio, M. Beaurain, M. Taverne, M. Villedieu, M. Tivoli, Mme Pollet, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Bryan Masson, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Grenon, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Bordes, M. Jacobelli, Mme Lavalette, Mme Lelouis, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Engrand, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Guiniot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Giletti, M. Gillet, Mme Galzy, M. Girard, M. Falcon, Mme Cousin, M. Dragon, M. François, M. Chenu, Mme Auzanot, Mme Diaz, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such, M. Dessigny, M. Cabrolhier, M. de Fournas, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Buisson, Mme Blanc, M. Bovet, M. Bentz, M. Baubry, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Bilde, M. Berteloot, M. Ballard, M. Barthès et M. Taché de la Pagerie.

À la seconde phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« et à la demande de ces professionnels ».

Amendement n° 37 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Elle leur est proposée tous les deux ans. »

Amendement n° 71 présenté par M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Elle comprend une partie relative au développement cognitif, émotionnel et social de l'enfant de moins de six ans, ainsi qu'un volet dédié à l'appétence relationnelle du bébé. »

Amendement n° 1 présenté par Mme Mélin, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette, Mme Levavasseur, M. Marchio, M. Muller et M. Taché de la Pagerie.

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Elle doit faire état des risques et des conséquences liés au développement du cerveau, en particulier de la substance blanche qui joue un rôle sur les capacités d'apprentissage du langage, de la lecture et de l'écriture. »

Amendement n° 82 présenté par Mme Duby-Muller.

Supprimer l'alinéa 10.

Amendement n° 91 présenté par Mme Duby-Muller, M. Brigand, Mme Genevard, Mme Gruet, M. Schellenberger, Mme Dalloz, Mme Louwagie, M. Pauget, M. Bazin, M. Seitlinger, M. Ray et Mme Petex-Levet.

I. – Rédiger ainsi les alinéas 10 et 11 :

« *Art. L. 2137-4.* – Les opérateurs de plateforme en ligne mentionnés à l'article L. 111-7 du code de la consommation mettent à disposition de leurs utilisateurs un message de prévention visant à informer les consommateurs des risques encourus par l'usage excessif des écrans sur le développement psychomoteur, physique et cognitif des jeunes enfants.

« *Art. L. 2137-5.* – Les messages publicitaires doivent veiller à ne pas encourager un usage excessif des écrans. »

II. – En conséquence, à l'alinéa 13, supprimer les mots :

« , notamment les conditions de consultation des annonceurs sur les actions de l'Agence nationale de santé publique, ».

Amendement n° 39 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – À l'alinéa 10, après le mot :

« prévention »,

insérer les mots :

« et de recommandations ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 10 par les mots :

« et des bonnes pratiques à adopter ».

Amendement n° 109 présenté par M. Isaac-Sibille, Mme Bergantz, Mme Josso, Mme Maud Petit, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson,

M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Lainé, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier, M. Zgainski et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants).

I. – À l'alinéa 10, après le mot :

« encourus »,

insérer les mots :

« par l'usage de ces produits sur le développement psychomoteur, physique et cognitif des enfants âgés de moins de quatre ans et ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 11, procéder à la même insertion.

Amendement n° 40 présenté par Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – À l'alinéa 10, supprimer le mot :

« excessif ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 11, procéder à la même suppression.

III. – En conséquence, à l'alinéa 15, supprimer le mot :

« excessive ».

Amendement n° 15 présenté par Mme Lavalette, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Lavorte, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,

M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

I. – À l’alinéa 10, après le mot :

« physique »,

insérer le mot :

« , relationnel ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 11.

Amendement n° 114 présenté par Mme Janvier.

Compléter l’alinéa 10 par la phrase suivante :

« Les modalités d’application du présent alinéa portant notamment sur le contenu des messages et la tranche d’âge visée sont déterminées, après concertation des parties prenantes, par décret. »

Sous-amendement n° 121 présenté par M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. Vallaud, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l’intergroupe Nupes).

À l’alinéa 2, après le mot :

« visée »

insérer les mots :

« ainsi que sur les sanctions prévues en cas de non respect ».

Amendement n° 98 présenté par Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Monnet, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

Compléter l’alinéa 10 par la phrase suivante :

« En cas de manquement à ces obligations, des sanctions définies par décret sont appliquées. »

Amendement n° 52 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,

Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l’alinéa 10, insérer l’alinéa suivant :

« Art. L. 2137-4-1. – Les notices d’utilisation des téléphones portables, ordinateurs, tablettes et produits assimilés comportent des recommandations visant à informer les consommateurs des bonnes pratiques à adopter pour limiter l’exposition des enfants aux écrans. »

Amendement n° 54 présenté par M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Substituer aux alinéas 11 à 13 l’alinéa suivant :

« Art. L. 2137-5. – Toute publicité portant sur des téléphones portables, ordinateurs, tablettes et produits assimilés est interdite. »

Amendement n° 55 présenté par Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l’alinéa 13, insérer l’alinéa suivant :

« Art. L. 2137-5-1. – Toute publicité portant sur des téléphones portables, ordinateurs, tablettes et produits assimilés à destination des enfants est interdite. »

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 1120

sur l'amendement n° 69 de M. Peytavie à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (première lecture).

Nombre de votants :	105
Nombre de suffrages exprimés :	105
Majorité absolue :	53
Pour l'adoption :	38
Contre :	67

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (170)

Contre : 50

Mme Caroline Abadie, Mme Fanta Berete, Mme Aurore Bergé, M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Fait, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Jean-Carles Grelier, Mme Claire Guichard, M. Philippe Guillemard, Mme Laurence Heydel Grillere, Mme Servane Hugues, Mme Caroline Janvier, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, M. Paul Midy, Mme Laure Miller, Mme Sophie Panonacle, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Freddy Sertin, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Violette Spillebout, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. David Valence et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 25

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Michel Guinot, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, Mme Michèle Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, Mme Joëlle

Mélin, M. Pierre Meurin, M. Stéphane Rambaud, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (74)

Pour : 7

Mme Ségolène Amiot, M. Idir Boumertit, M. Jean-François Coulomme, M. Antoine Léaument, Mme Pascale Martin, M. Aurélien Saintoul et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 6

Mme Anne-Laure Blin, M. Dino Cinieri, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Éric Pauget et M. Jean-Pierre Taite.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

Contre : 7

Mme Anne Bergantz, Mme Mathilde Desjonquères, Mme Estelle Folest, Mme Perrine Goulet, Mme Sandrine Josso, M. Jimmy Pahun et M. Frédéric Zgainski.

Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

Pour : 3

M. Alain David, Mme Christine Pires Beaune et Mme Claudia Rouaux.

Contre : 1

Mme Isabelle Santiago.

Groupe Horizons et apparentés (29)

Contre : 3

Mme Agnès Carel, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 2

M. Jérémie Iordanoff et M. Sébastien Peytavie.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (20)

Non inscrits (5)

Scrutin public n° 1121

sur l'amendement n° 12 de Mme Loir à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (première lecture).

Nombre de votants :	96
Nombre de suffrages exprimés :	91
Majorité absolue :	46
Pour l'adoption :	29
Contre :	62

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (170)

Contre : 51

Mme Caroline Abadie, Mme Fanta Berete, Mme Aurore Bergé, M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Fait, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Jean-Carles Grelier, Mme Claire Guichard, M. Philippe Guillemard, Mme Laurence Heydel Grillere, Mme Servane Hugues, Mme Caroline Janvier, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, M. Paul Midy, Mme Laure Miller, Mme Sophie Panonacle, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Freddy Sertin, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Violette Spillebout, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. David Valence et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 25

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, Mme Michèle Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, Mme Joëlle Mélin, M. Pierre Meurin, M. Stéphane Rambaud, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (74)**Groupe Les Républicains (61)**

Pour : 3

Mme Emmanuelle Anthoine, M. Xavier Breton et M. Fabien Di Filippo.

Abstention : 4

M. Dino Cinieri, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Éric Pauget et M. Jean-Pierre Taite.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

Contre : 5

Mme Anne Bergantz, Mme Mathilde Desjonquères, Mme Estelle Folest, Mme Sandrine Josso et M. Frédéric Zgainski.

Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

Contre : 1

Mme Isabelle Santiago.

Abstention : 1

M. Alain David.

Groupe Horizons et apparentés (29)

Contre : 5

Mme Agnès Carel, M. François Gernigon, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback, M. Vincent Thiébaud et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Écologiste-NUPES (22)**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)****Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (20)**

Pour : 1

M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (5)**Scrutin public n° 1122**

sur l'amendement n° 11 de Mme Loir à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (première lecture).

Nombre de votants :	96
Nombre de suffrages exprimés :	94
Majorité absolue :	48
Pour l'adoption :	34
Contre :	60

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (170)

Pour : 1

Mme Lysiane Métayer.

Contre : 49

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Aurore Bergé, M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Fait, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Philippe Guillemard, Mme Laurence Heydel Grillere, Mme Servane Hugues, Mme Caroline Janvier, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, M. Paul Midy, Mme Laure Miller, Mme Sophie Panonacle, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Freddy

Sertin, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Violette Spillebout, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. David Valence et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 27

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Jérôme Buisson, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Michèle Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, Mme Joëlle Mélin, M. Pierre Meurin, M. Stéphane Rambaud, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (74)

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 5

Mme Emmanuelle Anthoine, M. Dino Cinieri, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo et M. Éric Pauget.

Abstention : 1

M. Jean-Pierre Taite.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

Contre : 5

Mme Anne Bergantz, Mme Estelle Folest, Mme Sandrine Josso, M. Jimmy Pahun et M. Frédéric Zgainski.

Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

Contre : 1

Mme Isabelle Santiago.

Abstention : 1

M. Alain David.

Groupe Horizons et apparentés (29)

Contre : 5

Mme Agnès Carel, M. François Gernigon, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback, M. Vincent Thiébaud et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (20)

Pour : 1

M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (5)

Scrutin public n° 1123

sur l'amendement n° 96 de Mme Loir à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (première lecture).

Nombre de votants : 90

Nombre de suffrages exprimés : 90

Majorité absolue : 46

Pour l'adoption : 29

Contre : 61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (170)

Contre : 48

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Aurore Bergé, Mme Pascale Boyer, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Fait, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Laurence Heydel Grillere, Mme Servane Hugues, Mme Caroline Janvier, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, M. Paul Midy, Mme Laure Miller, Mme Sophie Panonacle, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Freddy Sertin, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. David Valence et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 25

M. Frédéric Boccaletti, M. Jérôme Buisson, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Michèle Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, Mme Joëlle Mélin, M. Stéphane Rambaud, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (74)

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 1

M. Dino Cinieri.

Contre : 4

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Anne-Laure Blin, M. Xavier Breton et Mme Virginie Duby-Muller.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)*Contre* : 5

Mme Anne Bergantz, Mme Perrine Goulet, Mme Sandrine Josso, M. Emmanuel Mandon et M. Frédéric Zgainski.

Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)*Contre* : 2

M. Alain David et Mme Isabelle Santiago.

Groupe Horizons et apparentés (29)*Pour* : 3

Mme Agnès Carel, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Anne-Cécile Violland.

Contre : 1

M. François Gernigon.

Groupe Écologiste-NUPES (22)*Contre* : 1

M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (20)****Non inscrits (5)****Scrutin public n° 1124***sur l'amendement n° 40 de Mme Soudais à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (première lecture).*

Nombre de votants :	96
Nombre de suffrages exprimés :	94
Majorité absolue :	48
<i>Pour</i> l'adoption :	29
<i>Contre</i> :	65

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (170)*Contre* : 51

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Aurore Bergé, M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpéch, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Fait, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Philippe Guillemard, Mme Laurence Heydel Grillere, Mme Servane Hugues, Mme Caroline Janvier, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, M. Paul Midy, Mme Laure Miller, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Violette Spillebout, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier, M. David Valence et Mme Caroline Yadan.

Abstention : 1

M. Hadrien Ghomi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 18

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Jérôme Buisson, M. Victor Catteau, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, M. Thierry Frappé, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Laure Lavalette, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Joëlle Mélin, M. Stéphane Rambaud, M. Julien Rancoule, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (74)*Pour* : 5

M. Idir Boumertit, M. Jean-François Coulomme, M. Antoine Léaument, Mme Pascale Martin et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Les Républicains (61)*Contre* : 4

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Anne-Laure Blin, Mme Virginie Duby-Muller et M. Yannick Neuder.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)*Contre* : 6

Mme Anne Bergantz, Mme Mathilde Desjonquères, M. Luc Geismar, Mme Sandrine Josso, M. Emmanuel Mandon et M. Frédéric Zgainski.

Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)*Pour* : 4

M. Alain David, M. Arthur Delaporte, Mme Christine Pires Beaune et Mme Claudia Rouaux.

Abstention : 1

Mme Isabelle Santiago.

Groupe Horizons et apparentés (29)*Contre* : 3

Mme Agnès Carel, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Écologiste-NUPES (22)*Pour* : 1

M. Sébastien Peytavie.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Pour* : 1

M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (20)*Contre* : 1

M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (5)

Scrutin public n° 1125

sur l'amendement n° 15 de Mme Lavalette à l'article 1^{er} de la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (première lecture).

Nombre de votants :	85
Nombre de suffrages exprimés :	83
Majorité absolue :	42
Pour l'adoption :	22
Contre :	61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (170)

Contre : 50

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Aurore Bergé, M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Fait, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, Mme Charlotte Goetschy-Bolognese, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Philippe Guillemard, Mme Laurence Heydel Grillere, Mme Servane Hugues, Mme Caroline Janvier, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, Mme Lysiane Métayer, M. Paul Midy, Mme Laure Miller, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Violette Spillebout, M. Jean Terlier, M. David Valence et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 18

M. Christophe Bentz, M. Jérôme Buisson, M. Victor Catteau, Mme Caroline Colombier, M. Jocelyn Dessigny, M. Thierry Frappé, M. Yoann Gillet, M. Michel Guiniot, Mme Laure

Lavalette, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Joëlle Mélin, M. Stéphane Rambaud, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (74)**Groupe Les Républicains (61)**

Pour : 3

M. Ian Boucard, M. Maxime Minot et M. Yannick Neuder.

Abstention : 2

Mme Emmanuelle Anthoine et Mme Virginie Duby-Muller.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

Contre : 6

Mme Anne Bergantz, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, Mme Sandrine Josso, M. Emmanuel Mandon et M. Frédéric Zgainski.

Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

Contre : 2

M. Alain David et Mme Isabelle Santiago.

Groupe Horizons et apparentés (29)

Contre : 3

Mme Agnès Carel, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Écologiste-NUPES (22)**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)****Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (20)**

Pour : 1

M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (5)